



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## contribution sociale de solidarité des sociétés

Question écrite n° 24427

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'assujettissement à la contribution sociale de solidarité des sociétés des caves coopératives et de leurs unions. La Confédération nationale des caves viticoles s'inquiète car la solution avancée aujourd'hui ne serait pas conforme au compromis qui avait été trouvé à l'échelon national en juin 1997 et d'autres critères seraient retenus. Les caves coopératives étant le prolongement des exploitations viticoles adhérentes et respectant des règles de fonctionnement strictes et spécifiques, elles ne peuvent être comparées ou assimilées aux autres sociétés de droit commercial. De plus, elles participent déjà, par leurs cotisations patronale et salariale, au régime des salariés des exploitations agricoles (CAMARCA). Par conséquent, il souhaiterait savoir si les modalités retenues seront celles qui avaient été arrêtées antérieurement, c'est-à-dire exonération des caves coopératives (à l'exception de celles versant, par exercice, plus de 2,5 millions de francs de rémunération à un ou plusieurs adhérents et dont l'assiette de contribution serait déterminée par ces rémunérations) et assujettissement des Unions de caves coopératives selon les conditions de droit commun (0,13 % du chiffre d'affaires).

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité vient d'adresser au directeur d'Organic une instruction précisant les modalités d'application de la contribution compte tenu de la spécificité des coopératives vinicoles. Cette solution - qui reprend la proposition faite en 1997 à laquelle l'honorable parlementaire fait référence - permet de traiter de façon homogène l'activité de vinification, que celle-ci s'opère au sein d'une structure coopérative ou bien à titre individuel.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24427

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1999, page 398

**Réponse publiée le :** 12 avril 1999, page 2232